



# *La Présidence De la Polynésie française*

---

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**  
**Communiqué de Presse**  
**Mercredi 21 novembre 2018**

---

## **La ministre du Travail rencontre la direction de l'Agence de l'Outre-Mer pour la mobilité**

La ministre du Travail, Nicole Bouteau, a rencontré, mardi après-midi, une délégation de l'Agence de l'Outre-Mer pour la mobilité (LADOM), conduite par son directeur général, Florus Nestar.

L'Agence de l'Outre-Mer pour la mobilité est un acteur majeur des mobilités des résidents des outre-mer au service du développement économique, social et culturel de leur territoire. L'agence a pour mission originelle et prioritaire de favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des demandeurs d'emploi résidant en outre-mer, au travers de parcours de formation en mobilité, ceci afin de lutter contre le chômage qui frappe plus durement les jeunes. Cette agence s'inscrit dans la politique de continuité territoriale. Elle propose ainsi différents dispositifs dont le passeport mobilité-études, l'aide à la continuité territoriale, l'aide au transport de personnes déficientes et de ses accompagnants et l'aide à l'accès aux formations.

L'enjeu pour LADOM est de mettre en place des dispositifs d'accompagnement qui permettent à des candidats ultramarins demandeurs d'emplois d'avoir accès à des offres de formation en métropole qui n'existent pas localement, sans être pénalisés par les contraintes géographiques et dans un souci d'égalité des chances. Ainsi, cette agence assure un parcours sécurisé par la prise en charge du candidat au départ de son territoire d'origine et tout au long de son parcours en mobilité. L'agence coordonne les différentes étapes, de la formation à la sélection, pour sécuriser au mieux le parcours et répondre aux exigences de l'employeur.

Pour répondre aux besoins spécifiques d'un métier ou d'une entreprise, LADOM élabore et coordonne, selon un cahier des charges, des programmes de formation personnalisés et adaptés à l'offre, qu'il s'agisse de préparations sectorielles, de formations qualifiantes, ou de modules préparatoires. Ce dispositif permet également un accompagnement financier par la prise en charge du transport aérien, d'une prime d'installation de près de 100 000 Fcfp, ou encore du versement d'une allocation complémentaire de mobilité (ACM). Par ailleurs, le bénéficiaire est aidé dans sa recherche de logement qui est à sa charge.

La stratégie de LADOM est d'élaborer des offres de parcours qui répondent aux besoins actuels et à venir des entreprises en termes d'emplois et de métiers émergents. L'orientation du candidat s'effectue en tenant compte des compétences et des motivations

*Présidence de la Polynésie Française*

*Service de la communication*

[communication@presidence.pf](mailto:communication@presidence.pf) – 40 47 20 00

requis pour les métiers identifiés, sur la base d'un plan de formation adapté à chaque situation.

Grâce à une convention de coopération entre l'Etat et le Pays signée en août dernier, 10 jeunes polynésiens ont pu bénéficier de ce dispositif, notamment pour des formations de web designer, de scaphandrier en travaux publics, ou de machiniste agricole. Les candidats ont au préalable bénéficié d'une formation d'un mois intitulée « adaptation à la vie en France » de manière à optimiser leurs chances de réussite.

A l'occasion de sa visite en Polynésie, Florus Nestar a pu visiter un chantier naval. Les dirigeants de cette structure lui ont fait part de leur besoins en soudeurs aluminium, ce qui freine les chantiers malgré des cahiers de commandes bien remplis. La programmation 2019 est en cours de finalisation. Plus d'une quinzaine de métiers dont les formations spécifiques sont inexistantes sur le territoire ont été identifiés. Ce programme devrait permettre le départ en formation professionnelle d'une quarantaine de jeunes demandeurs d'emplois polynésiens l'année prochaine.

Nicole Bouteau s'est réjouie de la mise en œuvre effective de cet accompagnement à la formation professionnelle qui vient compléter les dispositifs existant localement. Il s'inscrit dans le cadre de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale (GPEct) sur laquelle travaille le SEFI (Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelles).

**-0-0-0-0-0-**